

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
Ecologique et de la cohésion des
territoires

Arrêté du 18 décembre 2023

portant inscription au tableau d'avancement à l'échelon spécial
du grade d'architecte et urbaniste général de l'État au titre de l'année 2024

NOR : TREK2333921A

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-474 du 2 juin 2004 modifié portant statut du corps des architectes et urbanistes de l'État ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2014 fixant les pourcentages mentionnés aux articles 12 et 14-3 du décret n°2004-474 du 2 juin 2004 portant statut du corps des architectes et urbanistes de l'État ;

Vu les lignes directrices de gestion relatives aux parcours professionnels et aux promotions du MTECT en vigueur pour la campagne d'avancements et de promotions au titre de l'année 2024 ;

Considérant que le nombre de postes à pourvoir au tableau d'avancement à l'échelon spécial du grade d'architecte et urbaniste général de l'État au titre de l'année 2024 est fixé à 1.

Arrête

Article 1^{er}

L'architecte et urbaniste général de l'État, dont le nom suit, est inscrit au tableau d'avancement pour l'accès à l'échelon spécial du grade d'architecte et urbaniste général de l'État au titre de l'année 2024 et promu à cet échelon spécial à compter du 1^{er} janvier 2024.

CIVILITÉ	NOM	PRENOM
M.	IMBERTON	Bernard

Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait, le 18 décembre 2023

Pour le ministre et par délégation,
Le directeur des ressources humaines,

Jacques CLÉMENT